

Commission consultative vélo

La Commission consultative vélo est issue de la convention cadre entre la Wallonie et la Ville de Tournai à propos de la mise en œuvre de son Plan Communal cyclable, a pour mission d'assurer une concertation de la commune avec la Direction régionale de la Planification de la Mobilité et la Direction régionale des Déplacements doux et de coordonner la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan communal cyclable. Elle examine les programmes de travail et les rapports d'avancement avant leur transmission à la Wallonie. Elle se réunit lors que la Ville de Tournai le juge le plus opportun dans la mise en œuvre de son programme de travail, et au minimum trois fois par an.

Service responsable : [Service Mobilité](#)